**DEBATS**

**Qu'est ce qu'être intersexué?**

L'intersexuation définit la qualité d'un être humain dont les organes génitaux sont difficilements définissables selon les critères standards (mâle ou femelle).

Les chiffres sur le nombre de personnes nées intersexuées divergent : de 0.01% à 2% de la population selon les sources. Ceci est dû au spectre de degré d'intersexuation. Par ailleurs, les chiffres dépendent en partie du sens que les sources veulent leur donner. D'après M.Moron-Puech, par exemple, "si vous êtes dans une logique binaire, les intersexués sont une exception donc il faut que l’exception soit minorisée, (..) donc vous allez avoir une approche extrêmement large de la masculinité et de la féminité". 1 sur 2000 environ correspond bien à notre cadre (nouveaux-nés intersexués) les chiffres plus élevés comprennent les cas d'intersexuation qui se manifestent au cours de la vie.

**Que se passe t-il à la naissance ?**

En France, il n'existe pas de sexe neutre , ainsi, lorsqu'un enfant né intersexué ( ce qui peut être détecté avant la naissance) les médecins et les parents ont le devoir de déterminer le sexe de l'enfant, ce qui peut entraîner le recours à des opérations chirurgicales. Ces opérations peuvent se dérouler in utero, de plus, généralement un suivi médical est nécessaire et peut durer plusieurs années voir toute la vie de l'individu concerné.

Les médecins attribuent un sexe à l'enfant à la naissance (99.99994% des cas). En France, on dispose d'un délai de cinq jours après la naissance pour inscrire le sexe à l'état civil. Ce délai donne assez de temps pour réaliser un caryotype par exemple (fait en 48 heures). Par ailleurs, on dispose d'un délai de deux ans pendant lequel peut être inscrite la mention "Indéterminée" à l'état civil, en pratique, d'après l'INSEE, cela ne concerne qu'environ 50 enfants par an en France. M.Moron-Puech explique que ce n'est pourtant pas forcément licite, puisque cette possibilité émane d'une circulaire, émise par le pouvoir réglementaire, et non par le pouvoir législatif. On peut par ailleurs relever le fait que de nombreux jeunes intersexués rejettent le genre qui leur a été attribué à la naissance).

**Lien avec l'excision, condamnée unanimement dans nos sociétés ?**

L'excision peut être rapprochée des opérations génitales précoces, cet argument est utilisé notamment par les militants contre les opérations précoces d'enfants intersexués. Pourtant, la mobilisation contre l'excision est bien plus grande que la mobilisation contre ces opérations précoces. M.Monron-Puech estime qu'il y a des raisons culturelles qui font qu’on admette pas l’excision.

**Influence d'un biais du survivants ?**

Les avis présents sur internet sont totalement inéquilibrés, on n'y trouve presque pas d'avis favorisant l'assignation obligatoire du sexe ou défavorisant la reconnaissance de la mention "sexe neutre". Pour expliquer ce phénomène, on propose l’hypothèse de la présence du biais du survivant : les gens qui cherchent à s’exprimer sur ce sujet sont généralement les victimes ou au moins les insatisfaits du système actuel. Nous ne pouvons pas prédire quel pourcentage de la totalité́ des intersexués sont pour ou contre l’assignation obligatoire du sexe ou la reconnaissance du troisième sexe, vu le manque éventuel d’information, parce que un intersexué qui est satisfait du système actuel n’a pas d’urgence d’exprimer quoi que ce soit. En plus, si une personne non intersexuée est pour l’assignation obligatoire du sexe et contre la reconnaissance du sexe neutre, elle ne cherchera pas non plus à s’exprimer, notamment sur internet : premièrement elle n’est pas impliquée, elle n’a pas d’intérêt d’en parler, deuxièmement elle serait considérée comme malveillante si elle s’en exprime.

**Est-ce considéré comme une pathologie ?**

« La recherche effectuée par Streuli, Vayena, Cavicchia-Balmer et Huber (2013) auprès de 89 participants démontre que, lorsque l’information donnée aux parents est de nature « pathologisante », les parents souhaitent à 66 % qu’une intervention chirurgicale soit effectuée. Si l’information est démédicalisée, cette proportion passe à 23 %. L’étude de Creighton et al. (2013) va dans le même sens puisque, selon ces derniers, lorsque les parents reçoivent davantage de soutien, ceux-ci tendent à remettre à plus tard les chirurgies d’assignation de sexe ».

**Qui milite pour la cause des intersexués ?**

Ce sont principalement des intersexués et des parents d'intersexués qui militent, cependant ils sont soutenus et très proche d'associations LGBT qui partagent des causes communes avec ces militant. l'Organisation Internationale des Intersexués (OII)  est créée en 2003 pour défendre les personnes intersexuées contre les opérations arbitraire d’attribution ou de réattribution de sexe.

**Pourquoi le sexe est présent sur l’état civil ?**

L’article 57 du code civil dispose que le sexe doit être indiqué sur l’acte de naissance, sans pour autant préciser s’il doit être masculin ou féminin. Cela relève aujourd‘hui bien plus d’une tradition que d’un réel besoin administratif, mais il ne faut pas oublier qu’il n’y a pas si longtemps les femmes n’avaient pas le droit d’ouvrir un compte en banque ou de travailler sans l’autorisation de leur mari.

La mention du sexe sur l’état civil n’est utile aujourd’hui que dans un cas d’un mariage avec une personne de certaines nationalités privées du mariage pour tous, selon des accords bilatéraux avec 11 pays tels que la Pologne, le Maroc ou encore le Laos.

**La reconnaissance d’un sexe neutre est-elle possible ?**

Dans plusieurs pays déjà (Suisse, Allemagne, Australie, Tanzanie …) un sexe neutre est autorisé. Mettre des enfants dans une catégorie minoritaire pourrait leur imposer une stigmatisation. M.Monron-Puech explique ainsi : "Si vous décidez d’ouvrir une troisième case, je ne suis pas certain qu’il faille l’ouvrir dès le plus jeune âge parce que comme c’est une catégorie qui est tout de même un peu discriminée, c’est un peu embêtant de placer un enfant dans une catégorie minoritaire sans son consentement".

**Quelles sont les revendications des associations ?**

Selon les associations, il faut cesser d’opérer les enfants intersexués. Au moins, il faut cesser les opérations précoces pour que les intersexués puisse avoir le choix ultérieurement. Certaines associations revendiquent aussi la reconnaissance de la mention “sexe neutre”. D'après ces associations, la reconnaissance légale du sexe neutre permettra aux parents, soucieux de l'intégration sociale de leur enfant, d'attribuer le sexe neutre à leur enfant.

Ces associations sont entre autres le centre de soutien vis à vis des intersexués.

**Affaire Gaetan schmitt**

mars 2015-Le tribunal de Tours accepte le sexe neutre : Gaëtan Schmitt, assigné homme à sa naissance demande un sexe neutre. Cette démarche est depuis 1992 autorisée en France par respect pour la vie privée.

mars 2016-La cour d’appel d’Orléans invalide la décision prise un an plus tôt sur le cas de Gaetan Schimtt: Grande couverture médiatique du jugement.

mai 2017-La cour de Cassation refuse la mention sexe neutre : Selon elle, le pouvoir judiciaire ne pouvait en aucun cas décider d’un autre sexe légal.

Le cas est aujourd'hui porté à la Cours Européenne des droits de l'homme, si elle estime que la Convention de sauvegarde des droits de l’homme et des libertés fondamentales n'a pas été respectée, une procédure en révision de l’arrêt de la cour de cassation pourra commencer en France.

**Quelle est la couverture médiatique de ce phénomène ?**

Les médias non spécialisés ne font allusion que périodiquement à ce problème de reconnaissance des personnes intersexuées. C'est généralement en réaction à des affaires, des décisions de justices ou encore des directives européennes ou internationales que la presse fait allusion à l'intersexuation. En France, on peut néanmoins citer le reportage “N’être ni fille ni garçon” publié en 2017 par ARTE qui à mis la lumière sur la cause des intersexués.

**Quelles sont les pressions sociales auxquelles sont soumis les parents ?**

La question du sexe de l'enfant est très délicate pour les parents. En effet, il s'agit d'un choix capital pour l'avenir de leur enfant, ceux-ci ont peur de le voir exclus et ne se sentent généralement pas prêt à s'éloigner de la « norme» . Ainsi, les parents ont tendance à chercher à approcher le plus rapidement possible leur enfant de la binarité mâle/femelle ainsi les pressions sociales poussent généralement les parents à choisir des opérations pour retirer toute ambiguïté vis-à-vis du sexe de leur enfant .

**Quelles sont les pressions des médecins ?**

Les parents peuvent décider de refuser une opération, sauf si la santé physique de l'enfant en dépend. En pratique, les médecins encouragent les parents à opérer, même si il n'y a pas de raison médicale. Comment l'explique M.Moron-Puech, les médecins "sont convaincus que c’est pour le bien fondé de l’enfant".

**En quoi consistent les opérations?**

La motivation première des médecins est de permettre à l'enfant d'avoir un sexe binaire le plus tôt possible (si nécessaire selon le type d'intersexuation). Pour que son développement lors de la puberté se fasse de manière "classique".

En cas d'erreurs de sélection du sexe (le plus souvent fille au lieu de garçon) l'adolescent est convoqué pour suivre une opération afin de lui retirer les gonades (il se peut qu'il ne sache pas que l'opération vise à lui retirer des gonades du sexe opposé, prétexte de cancer).

Il y aurait 1.7% de naissance intersexuée d'après les organisations de défense des droits des intersexués. D'après Surgical treatment of intersex disorders du Département de Chirurgie Pédiatrique, University Children's Hospital, Belgrade, Yugoslavia, les naissances intersexuées sont composées à 31% de pseudohermaphrodisme femelle et 58% présentent un  pseudohermaphrodisme mâle, où dont 57% sont élevée en garçon et 43% en fille.

Des opérations reconstructives féminines et masculines sont réalisées. Dans seulement 31% des PM et 60% des cas de PF, le diagnostic a été effectué au cours des 2 premiers mois de vie. Dans 41% de PF et 40% de patients atteints de PM, le traitement a débuté avant la deuxième année de vie. (le type de vaginoplastie ont été déterminés par le point d'entrée du vagin dans le sinus urogénital. Sur les 29 patients élevés en femelle, 22 requièrent une vaginoplastie périnéale, avaient une vaginoplastie à traction et 2 avaient une colo vaginoplastie). Dix-sept pour cent des patients ayant des procédures de féminisation ont eu des complications (cancer). Dix-sept pour cent des patients ayant des procédures de féminisation ont eu des complications. (Dans les cas PM, le nombre d'opérations de féminisation et de masculinisation était respectivement de 2,1 et 4,05 par patient. Il est plus facile de faire un vagin qu'un phallus, sans tenir compte des dimensions, de l'esthétique ou de la capacité d'érection du phallus.)